

Procès-verbal – 12 juin 2023

Lieu	Théâtre le Baladin
Durée	de 19h30 à 23h25
Présidée par	M. Sylvain Dumoulin, président
Présents	- 10 membres du Conseil communal - la secrétaire communale - quelques 168 bourgeoises et bourgeois
Excusé	M. Dominique Liand, conseiller communal

L'assemblée bourgeoisiale se déroule dans le prolongement de l'assemblée primaire,

Table des matières

1. Ordre du jour de l'assemblée bourgeoisiale	2
2. Procès-verbaux des assemblées bourgeoisiales des 12 décembre 2022 et 23 janvier 2023	2
3. Présentation des comptes 2022 de la Bourgeoisie	2
4. Compte annuel	3
5. Compte de résultats et investissements	3
6. Compte de résultats selon les natures	4
7. Compte des investissements et financement	5
8. Tableau des immobilisations	5
9. Bilan	6
10. Rapport de l'organe de révision	7
11. Approbation des comptes 2022 de la Bourgeoisie	7
12. Décision pour accorder la bourgeoisie d'honneur à l'abbé Jean François Luisier	7
13. Agrégation de nouveaux bourgeois	8
14. Divers	8
14.1. Question du Centre de Savièse	8
14.2. Question d'une bourgeoise	9
14.3. Question d'une bourgeoise	9

L'assemblée bourgeoisiale

1. Ordre du jour de l'assemblée bourgeoisiale

M. le Président donne lecture de l'ordre du jour qui a été publié avec la convocation de l'assemblée bourgeoisiale de ce soir, soit :

Ordre du jour de l'assemblée bourgeoisiale

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Présentation des comptes 2022 de la Bourgeoisie
3. Rapport de l'organe de révision
4. Approbation des comptes 2022 de la Bourgeoisie
5. Décision pour accorder la bourgeoisie d'honneur à l'abbé Jean François Luisier
6. Agrégation de nouveaux bourgeois
7. Divers

Décision :

Le mode de convocation n'ayant appelé aucun commentaire, M. le Président déclare l'assemblée bourgeoisiale habilitée à prendre les décisions découlant de l'ordre du jour soumis et accepté.

2. Procès-verbaux des assemblées bourgeoisiales des 12 décembre 2022 et 23 janvier 2023

Les procès-verbaux des assemblées primaire et bourgeoisiale ne sont plus lus par la secrétaire communale, en référence à la décision prise le 28 novembre 2011. Ils sont désormais intégralement publiés sur le site internet de la Commune.

Décision :

Les procès-verbaux des assemblées bourgeoisiales des 12 décembre 2022 et 23 janvier 2023 sont acceptés tels que publiés sur le site internet de la Commune, avec les remerciements à son auteure, la secrétaire communale.

3. Présentation des comptes 2022 de la Bourgeoisie

M. le Président passe la parole à M. Vincent Reynard, vice-président, pour la présentation des comptes de la Bourgeoisie.

M. Vincent Reynard, vice-président, apporte les explications utiles et nécessaires.

4. Compte annuel

Aperçu du compte annuel	Compte 2021		Budget 2022		Compte 2022	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Compte de résultats						
Total des charges (amortissements inclus)	113'552.68		106'320.00		102'906.81	
Total des revenus		123'743.44		110'250.00		88'960.90
Excédent de revenus	10'190.76		3'930.00		-	
Excédent de charges		-		-		13'945.91
Total	123'743.44	123'743.44	110'250.00	110'250.00	102'906.81	102'906.81
Compte des investissements	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Total des dépenses reportées au bilan	25'115.75		210'000.00		-	
Total des recettes reportées au bilan		-		210'000.00		-
Investissements nets 3)		25'115.75		-		-
Total	25'115.75	25'115.75	210'000.00	210'000.00	-	-

L'exercice 2022 présente un excédent de charges d'env. 14/m, résultant principalement de la diminution des recettes.

5. Compte de résultats et investissements

Aperçu du compte de résultats et investissements	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022
Compte de résultats			
Résultat avant amortissements comptables			
Charges financières	- CHF 43'933.24	48'910.00	41'826.81
Revenus financiers	+ CHF 123'743.44	110'250.00	88'960.90
Marge d'autofinancement (négative)	= CHF -	-	-
Marge d'autofinancement	= CHF 79'810.20	61'340.00	47'134.09
Résultat après amortissements comptables			
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF -	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF 79'810.20	61'340.00	47'134.09
Amortissements planifiés	- CHF 69'615.75	57'360.00	61'080.00
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- CHF 3.69	50.00	-
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ CHF -	-	-
Réévaluations des prêts du PA	- CHF -	-	-
Réévaluations des participations du PA	- CHF -	-	-
Attributions au capital propre	- CHF -	-	-
Réévaluations PA	+ CHF -	-	-
Prélèvements sur le capital propre	+ CHF -	-	-
Excédent de charges	= CHF -	-	13'945.91
Excédent de revenus	= CHF 10'190.76	3'930.00	-

La marge d'autofinancement de 47/m ne couvre pas les amortissements effectués ce qui induit un excédent de charges de 14/m.

6. Compte de résultats selon les natures

Compte de résultats selon les natures	Compte 2021		Budget 2022		Compte 2022		Différence selon budget	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Variation charges	Variation revenus
30 Charges de personnel	4'125.25		5'880.00		3'000.00		-2'880.00	-48.98%
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	39'807.99		43'030.00		38'826.81		-4'203.19	-9.77%
33 Amortissements du patrimoine administratif	69'615.75		57'360.00		61'080.00		3'720.00	6.49%
34 Charges financières	-		-		-		0.00	
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	3.69		50.00		-		-50.00	-100.00%
36 Charges de transferts	-		-		-		0.00	
37 Subventions redistribuées	-		-		-		0.00	
38 Charges extraordinaires	-		-		-		0.00	
39 Imputations internes	-		-		-		0.00	
40 Revenus fiscaux		-		-		-		0.00
41 Patentes et concessions		-		1'000.00		2'076.00		1'076.00 107.60%
42 Taxes		3'453.60		2'000.00		1'024.90		-975.10 -48.76%
43 Revenus divers		-		-		-		0.00
44 Revenus financiers		120'289.84		107'250.00		85'860.00		-21'390.00 -19.94%
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		-		-		-		0.00
46 Revenus de transferts		-		-		-		0.00
47 Subventions à redistribuer		-		-		-		0.00
48 Revenus extraordinaires		-		-		-		0.00
49 Imputations internes		-		-		-		0.00
Total des charges et des revenus	113'552.68	123'743.44	106'320.00	110'250.00	102'906.81	88'960.90	-3'413.19	-3.21%
Excédent de charges		-		-		13'945.91		
Excédent de revenus	10'190.76		3'930.00			-		

Les charges et revenus de fonctionnement de la Bourgeoisie sont résumés de manière synthétique.

La diminution des revenus financiers est due au fait que les exercices précédents avaient enregistré diverses ventes de terrain.

A noter que dans le cadre de la dissolution du triage Lienne-Morge les comptes du triage seront bouclés prochainement, l'exercice 2022 n'a donc pas enregistré d'écritures à ce sujet.

Les charges sont inférieures au budget.

La rubrique « charges de biens et services et autres charges d'exploitation » comprend :

- le solde des honoraires du bureau Serec, mandaté pour clarifier la situation de la Bourgeoisie et dont la facture a été prise en charge à ½ par la Municipalité de Savièse, ainsi que les primes d'assurances, impôts et autres frais divers.
- l'entretien des alpages pour env. 9/m, des chalets pour env. 8/m, routes et forêts pour 3,7/m.

Les recettes sont inférieures au budget, en raison de la baisse des revenus financiers, car aucune vente de terrain n'a eu lieu durant l'exercice et le résultat du triage Lienne Morge sera comptabilisé en 2023.

7. Compte des investissements et financement

Compte des investissements				
Dépenses	+ CHF	25'115.75	210'000.00	-
Recettes	- CHF	-	210'000.00	-
Investissements nets	= CHF	25'115.75	-	-
Investissements nets (négatifs)	= CHF	-	-	-

Financement				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	79'810.20	61'340.00	47'134.09
Investissements nets	- CHF	25'115.75	-	-
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	-	-	-
Insuffisance de financement	= CHF	-	-	-
Excédent de financement	= CHF	54'694.45	61'340.00	47'134.09

Il n'y a pas eu d'investissement réalisé durant l'exercice 2022, les travaux prévus pour la rénovation des bâtiments d'alpage à Tsanfleuron ayant été reportés.
Dès lors la marge d'autofinancement représente un excédent de financement.

8. Tableau des immobilisations

Compte N Intitulé	Solde au 01.01	Dépenses	Recettes	Solde au 31.12	Amortissements	Situation après amortissements	Amortissements minimum obligatoires	Contrôle
Comptes ordinaires								
1400 Terrains	62'000			62'000		62'000	0%	0.00%
1401 Routes / voies de communication	4'500			4'500	315	4'185	7%	7.00%
1402 Aménagement des cours d'eau du PA				-		-	7%	0.00%
1403 Autres travaux de génie-civil	4'500			4'500	315	4'185	7%	7.00%
1404 Bâtiments du PA	604'500			604'500	60'450	544'050	8%	10.00%
1405 Forêts PA	182'000			182'000		182'000	0%	0.00%
1406 Biens meubles du PA				-		-	35%	0.00%
1409 Autres immobilisations corporelles				-		-	50%	0.00%
1420 Logiciel du PA				-		-	50%	0.00%
1421 Licences, droits d'utilisation, droits des marques PA				-		-	50%	0.00%
1429 Autres immobilisations incorporelles				-		-	50%	0.00%
144X Prêts				-		-		0.00%
145X Participation capital social				-		-		0.00%
146X Subventions d'investissement				-		-		0.00%
Total comptes ordinaires	857'500	-	-	857'500	61'080	796'420		

Les taux d'amortissement ressortent des normes prévues par le plan comptable MCH2

9. Bilan

Aperçu du bilan		Etat 31.12.2021	Etat 31.12.2022
1	Actif	1'585'276.48	1'550'589.08
	Patrimoine financier	727'776.48	754'169.08
100	Disponibilités et placements à court terme	161'734.00	161'686.00
101	Créances	-	-
102	Placements financiers à court terme	-	-
104	Actifs de régularisation	334'577.78	343'122.78
106	Marchandises, fournitures et travaux en cours	-	-
107	Placements financiers	-	-
108	Immobilisations corporelles du patrimoine financier	231'464.70	249'360.30
109	Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	-	-
	Patrimoine administratif	857'500.00	796'420.00
140	Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	857'500.00	796'420.00
142	Immobilisations incorporelles	-	-
144	Prêts	-	-
145	Participation capital social	-	-
146	Subventions d'investissement	-	-
2	Passif	1'585'276.48	1'550'589.08
	Capitaux de tiers	189'756.37	169'014.88
200	Engagements courants	189'756.37	165'900.88
201	Engagements financiers à court terme	-	-
204	Passifs de régularisation	-	3'114.00
205	Provisions à court terme	-	-
206	Engagements financiers à long terme	-	-
208	Provisions à long terme	-	-
209	Engagements envers les financements spéciaux et fonds classés dans les capitaux de tiers	-	-
	Capital propre	1'395'520.11	1'381'574.20
29	Capital propre	1'395'520.11	1'381'574.20

La fortune nette de la Bourgeoisie s'élève à CHF 1'381/m.

Les actifs transitoires comprennent la part de bénéfice escompté sur la dissolution du triage Lienne-Morge, selon les comptabilités présentées au 31.12.2021.

Ce montant sera adapté en fonction du résultat final de la comptabilité du triage à recevoir courant 2023.

La récapitulation au 31.12.2022, des coûts engagés pour la sauvegarde du site du Château de la Soie, se présente ainsi :

Travaux entrepris à ce jour	946'860.30 CHF
Contributions versées par la Loterie Romande	255'000.00- CHF
Subventions cantonales et fédérales	212'500.00- CHF
Subventions communales	230'000.00- CHF
Solde au 31.12.2022	<u>249'360.30 CHF</u>

M. le Président remercie M. le Vice-Président pour la présentation des comptes de la Bourgeoisie. La parole n'étant pas demandée sur les comptes 2022 de la Bourgeoisie parmi l'assemblée, M. le Président donne lecture du rapport de l'organe de révision, en remplacement de M. Bastien Forré, réviseur responsable expert-réviseur agréé auprès de la fiduciaire BDO SA, qui a quitté le Théâtre le Baladin, en excusant son absence pour l'assemblée bourgeoisiale.

10. Rapport de l'organe de révision

L'organe de révision atteste qu'il remplit les exigences légales et réglementaires de qualification et d'indépendance conformément aux prescriptions de l'art. 83 de la LCo, des art. 89 et 90 de l'OGFCo et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec son indépendance.

Dans le cadre de sa révision, il relève en outre que :

- l'évaluation des participations et des autres éléments du patrimoine financier est appropriée;
- le niveau des amortissements comptables est conforme aux dispositions de l'OGFCo;
- l'endettement net de la Bourgeoisie est nul;
- selon son appréciation, la Bourgeoisie est en mesure de faire face à ses engagements;
- l'entretien final avec le Conseil bourgeoisial a eu lieu.

Dès lors, l'organe de révision recommande à l'assemblée bourgeoisiale d'approuver les comptes annuels qui lui sont soumis.

11. Approbation des comptes 2022 de la Bourgeoisie

Les premiers scrutateurs – MM. Bruno Perroud et Gérald Varone – ayant quitté le Théâtre le Baladin, M. Pierre-Olivier Varone les a suppléés dans cette tâche.

Décision :

La parole n'étant pas demandée, M. le Président passe au vote pour l'approbation des comptes 2022 de la Bourgeoisie.

L'assemblée bourgeoisiale approuve, à main levée et à l'unanimité, les comptes 2022 de la Bourgeoisie.

M. le Président remercie les bourgeoises et bourgeois de la confiance témoignée.

12. Décision pour accorder la bourgeoisie d'honneur à l'abbé Jean François Luisier

Notre curé Jean-François Luisier, après avoir passé au total 18 ans dans notre belle commune, 14 ans comme curé et 4 ans comme vicaire, se voit affecter vers une nouvelle paroisse.

Jean-François est né en 1966 et a grandi du côté de Saillon. Après ses études de théologie, il est nommé pour quelques années vicaire de la paroisse de Savièse, entre 1992 et 1996. Il a été ordonné prêtre le 13 juin 1993 : demain cela fera exactement 30 ans. Très actif auprès des jeunes, il a, à cette époque, relancé avec une belle dynamique le chœur des jeunes qui existe aujourd'hui toujours sous le nom de la « Croche chœur ».

Il s'implique beaucoup au niveau des écoles, auprès de la jeunesse et à laisser un souvenir impérissable à toute une génération de jeunes de Savièse. Alors que M. le Président était âgé de 14-15 ans, il a réalisé un projet avec le curé Jean François Luisier et quelques amis : le chemin de croix de Ste-Marguerite qui existe toujours près de 30 ans plus tard.

Appelé comme curé à la paroisse de Vétroz, il y restera 13 ans avant de revenir quelques années plus tard, en 2009, après le décès du curé Grégoire Zufferey.

Très actif auprès des jeunes avec notamment les funs and god, les JMJ, très impliqué auprès de la population saviésanne, il met en avant notre paroisse, la fait rayonner loin à la ronde, s'investit beaucoup pour elle et surtout pour sa belle Fête-Dieu. Apprécié de toutes les générations, il conclut son passage à Savièse en apothéose en célébrant les 500 ans de notre église paroissiale.

Il a d'ailleurs contribué, comme certains de ses illustres prédécesseurs, à moderniser l'éclairage de l'église, restaurer ses vitraux et mener d'autres travaux pour sa mise en valeur. Il a également contribué à rénover les chapelles de notre commune notamment celles de Chandolin, de Drône, d'Ormône, du Mayen de la Zour et de la Grande-Zour.

Pour tout ce qu'il a apporté à la communauté saviésanne durant toutes ces années, la communauté saviésanne peut lui être extrêmement reconnaissante et peut le considérer comme clairement

faisant partie des nôtres. Il mérite assurément de recevoir de la Bourgeoisie de Savièse le titre de Bourgeois d'honneur de Savièse.

Merci à toi Jean-Francois, Monsieur le Curé, et bonne route à toi dans ta nouvelle paroisse. Puisse-tu amener un peu de nous avec toi et laisser un peu de toi chez nous.

Une fête d'au revoir à notre curé, Jean François Luisier, se déroulera le 25 juin prochain aux Mayens de la Zour, avec une messe célébrée à 11h00, suivie d'un apéritif dinatoire agrémenté de petites animations.

Décision :

M. Jean-François Luisier est admis sous les applaudissements Bourgeois d'honneur de la Bourgeoisie de Savièse.
Il est invité à rejoindre M. le Président au milieu de la scène pour recevoir le diplôme de bourgeois d'honneur.

Très ému, notre nouveau bourgeois d'honneur remercie l'assemblée bourgeoisiale pour cette nomination et la dédie à son papa, André Luisier, ancien président de la Commune de Saillon et à son prédécesseur, Grégoire Zufferey, disparu tragiquement au Prabé, le 1er janvier 2009. Cela lui coûte un peu de quitter Savièse, une commune où la solidarité, le respect du patrimoine, les racines, le bénévolat sont encore bien ancrés dans l'esprit de sa communauté.

13. Agrégation de nouveaux bourgeois

C'est toujours un moment privilégié pour une bourgeoisie de pouvoir intégrer de nouveaux membres dans ses rangs, à l'heure où la part de bourgeois devient chaque année plus faible par rapport aux non bourgeois (32.2% de la population actuelle).

Aujourd'hui la demande d'agrégation à la bourgeoisie de Savièse est présentée par deux frères, Evan et Edy Riccioz, fils d'une maman saviésanne et domiciliés depuis toujours à Savièse. M. David Luyet, conseiller communal en charge de la Bourgeoise, présente les deux frères. Ces deux demandes ont été préalablement acceptées à l'unanimité par la commission bourgeoisiale et le Conseil municipal.

Décision :

MM. Evan et Edy Riccioz sont admis sous les applaudissements au sein de la Bourgeoisie de Savièse.
Ils sont invités à rejoindre M. le Président au milieu de la scène pour être présentés à l'assemblée.

Traditionnellement les nouveaux bourgeois offrent l'apéritif à l'issue des Assemblées primaire et bourgeoisiale. Nous aurons donc le plaisir de boire un verre en leur honneur et à leur santé tout à l'heure. Merci d'avance à eux deux.

14. Divers

14.1. Question du Centre de Savièse

Qu'en est-il de la répartition des engagements concernant le triage forestier du Cône de Thyon avec la situation actuelle de la commune et de la bourgeoisie d'Ayent ?

Réponse :

Le triage forestier de Lienne-Morge a été dissous au 31 mai dernier. La Municipalité de Savièse / la Bourgeoisie de Savièse ont rejoint le triage forestier du Cône de Thyon lors de l'assemblée générale du 30 mai 2023, aux conditions telles que présentées lors des assemblées extraordinaires de janvier dernier.

Deux autorités communales – MM. Dominique Liand et David Luyet – ont été nommées comme représentantes de Savièse à l'assemblée des délégués. M. David Luyet a été nommé comme membre du comité directeur.

L'apport de la Bourgeoisie de Savièse au sein du Cône de Thyon est celui qui avait annoncé en janvier dernier, soit CHF 126'700.--, tout en récupérant un montant d'environ CHF 390'000.—du triage forestier Lienne-Morge.

Savièse représente le 12.54% du capital au sein du Cône de Thyon, la part des anciens partenaires de Lienne-Morge est de 23.33.%

La part d'Ayent est considérée comme une dette pour le Cône de Thyon. Si Ayent devait finalement intégrer le Cône de Thyon, sa dette serait transformée en capital avec une obtention de % à hauteur de son montant. Les bourgeois et bourgeois d'Ayent seront convoqués pour une votation en septembre prochain qui portera sur l'adhésion ou non au Cône de Thyon.

Si Ayent ne devait pas rejoindre le Cône de Thyon, les partenaires rembourseraient la dette à Ayent et pourront prendre des parts supplémentaires.

Cela serait une opportunité pour la Bourgeoisie et /ou la Municipalité de Savièse d'investir au sein du Cône de Thyon. La Bourgeoisie pourrait augmenter ses parts et la Municipalité pourrait acheter des parts pour ainsi être un réel partenaire au sein du Cône de Thyon.

Le local forestier d'Ayent est au bénéfice d'un droit de superficie. Si l'adhésion était refusée et si la bourgeoisie d'Ayent souhaitait occuper ce local, elle devra le racheter aux anciens membres du triage forestier Lienne-Morge et si une affectation autre était donnée à ce local, les subventions versées devront être remboursées par la Bourgeoisie d'Ayent.

Le Centre de Savièse remercie M. le Président pour les réponses données.

14.2. Question d'une bourgeoise

Lorsque du bétail s'échappe d'un enclos, quelle démarche doit être effectuée pour aviser son propriétaire ?

Réponse :

Les personnes sont invitées à contacter notre police municipale qui, par réseau, connaît les propriétaires de bétail pâturant sur notre territoire. A défaut, contacter le 117 qui relaie l'appel à notre police municipale.

14.3. Question d'une bourgeoise

Quelle disposition permet d'interdire de traverser des champs, des prés exploités ?

Réponse

En dehors de la saison morte, il n'est pas autorisé à traverser à pied les champs et les prés exploités, ceci en référence à la loi d'application du code civil suisse (LACC)

Dès le 1^{er} mai dernier, un assistant de sécurité publique a été engagé à 100% auprès de notre police municipale, avec parmi ses tâches une activité de garde-champêtre pour la surveillance, entre autres, des prés, des bisses.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président remercie toutes et tous de leur présence et leur souhaite un bel été.

L'assemblée est levée à 23h25.

Ces assemblées sont suivies du verre de l'amitié servi par notre huissier communal dans les jardins du Théâtre le Baladin.

BOURGEOISIE DE SAVIÈSE

Secrétariat général

La Secrétaire

M. N. Reynard